

Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs ?

Hervé Deroubaix
Cadre kinésithérapeute
Centre Oscar Lambret Lille

- ***Liens d'intérêts déclarés par l'intervenant :***

***absence de lien d'intérêts déclarés par
l'intervenant***



Le masseur-kinésithérapeute réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes de massage et de gymnastique médicale, dans le but de **prévenir** l'altération des capacités fonctionnelles, de **concourir à leur maintien** et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y **suppléer**.

Lorsqu'il agit dans un but thérapeutique, le masseur-kinésithérapeute exerce sur **prescription médicale**.



5 ans de formation

En 2020 : 98 000 kinés

51% de femmes

86% de libéraux 14% de salariés

- Les actes de rééducation sont décrits dans la nomenclature des actes professionnels NGAP auxquels sont associés des cotations les AMK.
 - massage
 - mobilisation d'un membre
 - drainage œdème
 - désencombrement respiratoire
 - etc...

Concernant les soins palliatifs.....

Le kiné est habilité à intervenir dans un contexte de soins palliatifs selon l'article 9 du décret n° 96-876 du 8 octobre 1996 :

«Dans le cadre des traitements prescrits par le médecin au cours de la rééducation entreprise, le masseur-kinésithérapeute est habilité à contribuer à la lutte contre la douleur et participer aux soins palliatifs»

Une étude de 2015 (L Foucaud) sur la pratique libérale en soins palliatifs:

- la majorité (77,3 %) des M.K. a pris en charge des patients en soins palliatifs
- le nombre de patients se limite à moins de un par an en moyenne
- la prise en charge de ces patients est limitée par la durée de la séance et le fait qu'elle se fasse à domicile.



La place du MK en soins palliatifs au sein de l'équipe pluridisciplinaire:

- Approche globale: physique et psychologique
- S'adapter à l'évolution de la maladie
-c'est à dire aux capacités, besoins et **désirs** du patient.

Plusieurs phases d'intervention:

- ↳ de l'amélioration de son capital fonctionnel....
- ↳ au maintien de l'autonomie....
- ↳ à l'abstention thérapeutique: être présent autrement...
- ☞ d'où la nécessaire écoute du patient, de la famille et de l'équipe

Nécessaire « complicité » avec les autres membres de l'équipe:
– communication, bilan, transmissions



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

Les principaux champs d'intervention du kiné



- la douleur
- l'autonomie
- le souffle
- le soutien et le réconfort

La douleur



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

Une bonne installation



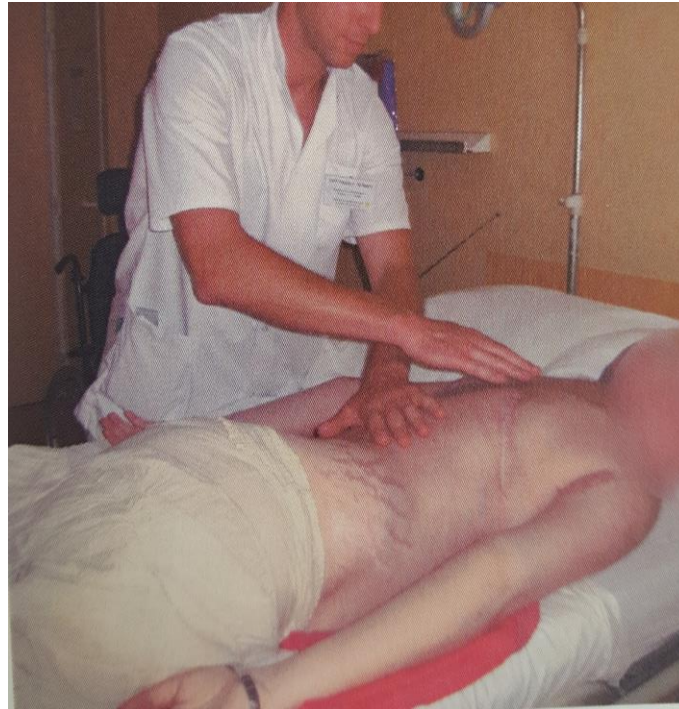
Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

Une bonne installation



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

Massage / Physiothérapie /Thermothérapie



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

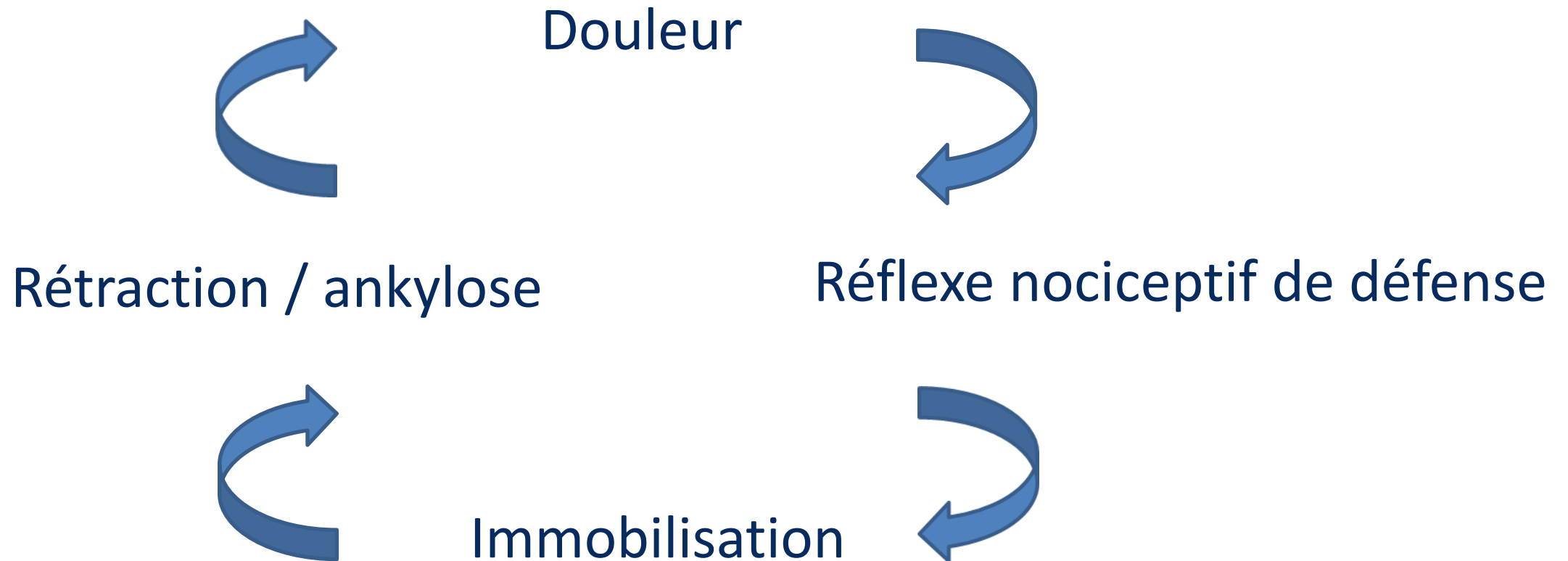
Drainage des œdèmes



Massage abdominal



Cercle vicieux de l'immobilisation



Mobilisation douce des membres

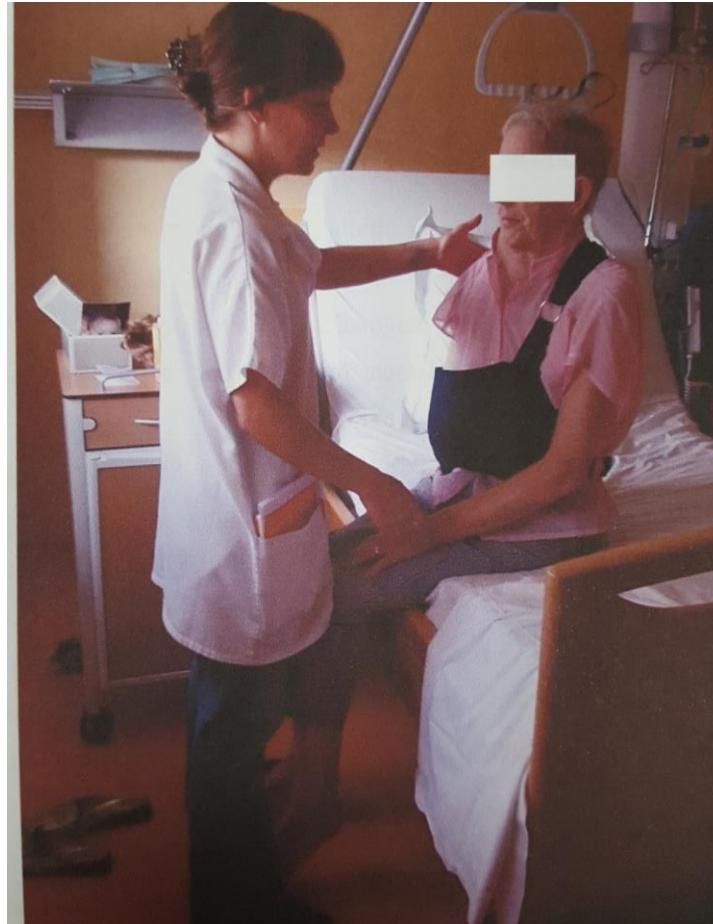


L'autonomie



La reverticalisation progressive

☞ attention au syndrome post chute



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

Remise à la marche sécurisée



Le choix de l'aide technique à la marche



Les activités supérieures de marche :

☞ Optique de retour au domicile si hospitalisé ?



réentraînement à l'effort



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

Le travail des membres supérieurs



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

...couplé à la respiration



Le souffle



La kinésithérapie respiratoire manuelle



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

La kinésithérapie respiratoire instrumentale



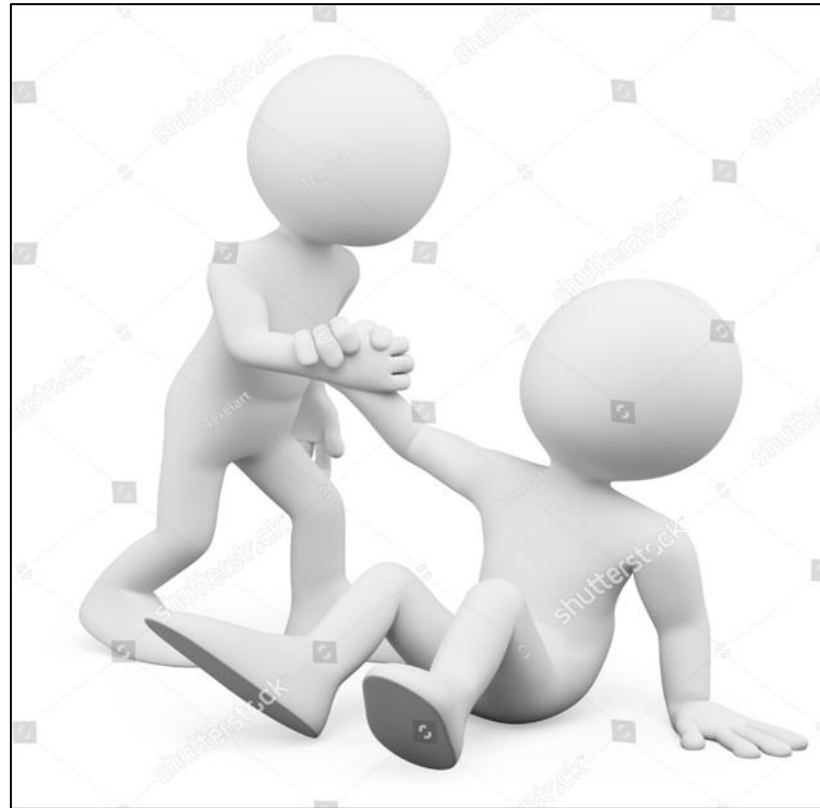
Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

La kinésithérapie respiratoire ...avec ce qu'on a



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

Le soutien



Le toucher : un passeport pour l'écoute et l'échange



Comment prescrire la kinésithérapie en soins palliatifs

Être présent autrement



Une prescription type :

« Prise en charge masso-kinésithérapique dans le cadre des soins palliatifs comportant les actes nécessaires en fonction des situations cliniques (mobilisation, massage, drainage bronchique...) »

CONCLUSION

n'hésitez pas à prescrire !

